
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 mars 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 mars 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Deschamps et M. Benoit Dorais.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jean-François Cloutier

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Il informe les membres du conseil qu'un caméraman sera présent de façon exceptionnelle durant la séance afin de réaliser des prises de vue pour la réalisation de capsules vidéo faisant la promotion de la démocratie municipale. Ce projet est piloté par le Bureau de la présidence ainsi qu'avec la collaboration de M. Lionel Perez. Le président du conseil dépose un plan de banquette dédié aux membres du conseil indiquant que la conseillère Érika Duchesne prendra place du côté de l'Équipe Denis Coderre. Suite au dépôt par le conseiller Marvin Rotrand d'une motion intitulée « Motion soulignant la faible présence de personnalités féminines sur la monnaie et les billets canadiens et invitant la Monnaie royale canadienne et la Banque du Canada à corriger la situation », la Monnaie royale canadienne a fait parvenir, pour tous les membres du conseil, des pièces commémoratives d'un dollar pour souligner le 100^e anniversaire du droit de vote des femmes en 1916. Le président cède la parole au conseiller Rotrand à cet effet.

Pour souligner la Journée mondiale de la Poésie, le président du conseil invite le nouveau Poète de la Cité, monsieur Bertrand Laverdure, à réciter un poème pour l'occasion intitulé « L'arbre est politique ». M. Laverdure remercie les élus de l'accueillir dans « l'enceinte des murs de la cité » et procède à la lecture de son poème. De plus, pour marquer la Journée de la Poésie, le Bureau de la présidence du conseil et le Conseil des arts de Montréal présentent une exposition du 21 mars au 9 avril 2016, dans le hall d'honneur sous le thème « 12 poèmes pour Montréal ».

Dans le cadre de « La Semaine d'actions contre le racisme » se déroulant du 21 au 31 mars 2016, le président du conseil invite les membres du conseil, à l'initiative de M. Dimitrios (Jim) Beis, à acheminer à l'adresse courriel du Bureau de la présidence, des messages d'inclusion, contenant au plus 100 caractères. Ces messages seront publiés sur les médias sociaux sous le mot clic #MtlInclusion, afin de sensibiliser les citoyens et mieux comprendre la diversité culturelle de Montréal.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 8 mars 2016 « Journée internationale de la femme »; le 20 mars 2016 « Journée internationale de la francophonie »; le 21 mars 2016 « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » et « Journée mondiale de la Poésie »; le 22 mars 2016 « Journée mondiale de l'eau » et le 27 mars 2016 « Journée mondiale du théâtre ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de mars des conseillères et conseillers Manon Gauthier, Mary Deros, Jean-Marc Gibeau et Michel Bissonnet.

Finalement, le président informe les élus que la conseillère Monique Vallée ainsi que le Réseau des cuisines collectives de Montréal (RCCM) et le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) invitent ces derniers à prendre part à la Conférence-Expo-Soupe « À la défense de la cuisine », le mardi 22 mars 2016, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la 19^e Journée nationale des cuisines collectives. Pour l'occasion, monsieur Jean-Claude Moubarac, anthropologue et Dr. en santé publique, proposera une conférence sur le « Rôle de la cuisine et l'impact de la transformation alimentaire sur la nutrition, la santé et la société ».

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Rendre publique la liste des demandes que la Ville de Montréal a fait parvenir au gouvernement fédéral en vue du dépôt du budget / Produire un document exhaustif à cette fin afin que tous les élus puissent y contribuer avant de l'acheminer au gouvernement fédéral
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre	Recevoir par écrit la proposition que la Ville de Montréal a envoyée à Développement Économique Canada (DEC) pour les étapes subséquentes concernant les CDEC (Corporation de développement économique) / Consultation des élus souhaitée avant le dépôt de la proposition au gouvernement fédéral
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Position de la Ville en ce qui a trait au possible déplacement de Radio-Canada / Assurer la revitalisation économique de ce secteur
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Dossier des agents de stationnement dans l'arrondissement de LaSalle – projet de centralisation qui ne donne pas les résultats escomptés / Engagement que dans le cas des activités où il y a une baisse d'efficacité comme dans le dossier des agents de stationnement, les élus pourront se prononcer
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre	Jeux mondiaux des policiers et pompiers – dépôt d'un bilan des dépenses encourues à ce jour dans ce dossier / Décision tardive à interrompre les Jeux et incidences sur la réputation de Montréal
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Protéger les intérêts du Centre-Sud en demandant à Radio-Canada de demeurer sur le site actuel / Question de justice sociale et opportunité d'apporter le support des élus à ce quartier et ses résidents

À 13 h 50,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Ryan	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Investissements dans les logements sociaux – abandon des demandes de la Ville auprès du gouvernement pour un financement adéquat du Programme AccèsLogis / Dépôt d'un plan pour régler le problème d'accès au logement à Montréal
M. Craig Sauvé	M. Marvin Rotrand	Article 65.07 de l'ordre du jour – si un secteur de Pierrefonds-Ouest, soit L'Anse-à-l'Orme, est également ciblé par cette motion

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 01.

CM16 0270

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant les articles 20.22, 80.01 (20.27) et 80.01 (20.28).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM16 0271

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 mars 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi des cités et villes* pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.
-

CM16 0272

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs relativement aux enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs relativement aux enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1163430007

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA16 170052 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Voie réservée ligne d'autobus 105
 - 5.02 Résolution CA16 170053 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Commissions scolaires
 - 5.03 Résolution CA16 170054 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Une heure pour la Terre 2016
 - 5.04 Résolution CA16 210038 du conseil d'arrondissement de Verdun - Déclaration pour le renforcement du développement du logement social et communautaire à Montréal
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document déposé.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 février 2016
-

CM16 0273

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1167146001

CM16 0274

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1166071001

CM16 0275

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1151371002

CM16 0276

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1163515001

CM16 0277

Dépôt d'une note de la Commission de la fonction publique de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose une note de la Commission de la fonction publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07

CM16 0278

Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2015 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1155271002

7.09 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM16 0279

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la cinquième année d'activité (2015) »

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la cinquième année d'activité (2015) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM16 0280

Déclaration de solidarité envers la communauté rwandaise de Montréal

Considérant que Montréal a été l'une des premières villes à accueillir les survivants de ce génocide;

Considérant, par ailleurs, que l'Organisation des Nations Unies a déclaré en 2004, la Journée du 7 avril « Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda »;

Considérant que Montréal est l'une des villes canadiennes où résident actuellement plusieurs survivants du génocide rwandais;

Considérant qu'un procès s'est déroulé à Montréal à partir de mars 2007 pour crime contre l'humanité pour les faits qui se sont déroulés au cours de ce génocide;

Considérant que le peuple rwandais s'est engagé dans la voie du pardon et compte sur chacun d'entre nous pour promouvoir le respect mutuel, l'ouverture à la diversité et l'inclusion qui sont des valeurs fondamentales que soutient notre métropole;

Considérant que cette année le peuple rwandais résidant au Rwanda et celui de la diaspora commémorent le 22e anniversaire de ce génocide;

Considérant qu'une commémoration de cette triste tragédie, organisée par les organismes communautaires a lieu à Montréal chaque année;

Considérant que des activités commémoratives ont eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal à tous les cinq ans, ainsi que des expositions;

Considérant que l'administration municipale s'est engagée par la Proclamation du 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » à mener des actions, sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Mary Deros
M. Harout Chitilian
M. Aref Salem

Et résolu :

de souligner le 7 avril 2016 comme la « Journée de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda » en solidarité avec les survivants de ce génocide et à l'endroit de tout le peuple rwandais.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM16 0281

Déclaration - Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale - 21 mars 2016

Attendu que la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale* est célébrée chaque année le 21 mars pour commémorer ce jour de 1960 où, lors de la manifestation de Sharpeville en Afrique du Sud contre les lois relatives à l'apartheid, 69 personnes ont perdu la vie;

Attendu qu'en proclamant la Journée internationale en 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale (résolution 2142 XXI);

Attendu que l'Organisation des Nations Unies a proclamé 2015-2024 la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine;

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec a été adoptée en 1975;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la Discrimination raciale (1989), la Proclamation du 21 mars *Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (2002), la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* (2004), la *Charte montréalaise des droits et des responsabilités* (2005) et la *Déclaration de Montréal sur le Vivre Ensemble* (2015);

Attendu que la Ville de Montréal est membre de la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et participe à la Coalition internationale des villes contre le racisme sous l'égide de l'UNESCO depuis 2006 (Résolution CM06 0719);

Attendu que du 21 au 31 mars 2016, la 17^e édition de la Semaine d'actions contre le racisme se déroulera au Québec, principalement à Montréal sous le thème « Québec libre de racisme? »;

Attendu que la Ville s'implique auprès du comité organisateur de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) dans la préparation, la promotion et la diffusion des activités prévues dans le cadre de la semaine;

Attendu que la Ville souligne chaque année le 21 mars en organisant des activités de sensibilisation et d'éducation à la lutte au racisme et à la discrimination destinées à ses cadres et employés;

Attendu qu'en joignant nos efforts à ceux des partenaires pour prévenir et agir contre les discriminations et le racisme la Ville contribue à favoriser l'accès à la pleine citoyenneté aux Montréalais de tous âges, conditions sociales et origines ethniques;

Attendu que la Ville depuis plus de vingt-cinq ans, a mis en place des orientations, des programmes et des actions contre la discrimination raciale et en faveur de l'inclusion sociale et le vivre ensemble;

Attendu que la Ville a adopté la stratégie municipale intégrée en matière de lutte au profilage racial et social (Résolution CE12 0025);

Attendu que la Ville a mis en place le Centre de prévention à la radicalisation menant à la violence (2015);

Attendu que la Ville a mis en place le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) (2016);

Attendu que la Ville, à l'aube du 375^e anniversaire de Montréal, travaille à développer de nouveaux partenariats afin de donner une nouvelle impulsion durable à la lutte contre la discrimination et l'exclusion;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Mary Deros
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

- 1 - de souligner la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale* le 21 mars;
- 2 - de continuer à être vigilant et d'encourager les initiatives pour prévenir des gestes pouvant conduire à toutes les formes de discrimination;
- 3 - de s'assurer que l'ensemble des services de la Ville, ainsi que les sociétés paramunicipales, respectent les dispositions contenues dans la Charte des droits et responsabilités concernant la lutte contre toutes les formes de discrimination et en tiennent compte dans leurs plans d'action annuels;
- 4 - d'inviter les Montréalaises et les Montréalais à participer aux nombreuses activités qui se dérouleront pendant la 17^e édition de la Semaine d'actions contre le racisme.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

À 14 h 57, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0282

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice à l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 853 686,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5763 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 853 686,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice à l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 769 196,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5763;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163456002
80.01 (20.01)

CM16 0283

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré d'une durée de 4 ans, avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture sur demande de services cellulaires (voix et transmission de données) conformément à son offre de services;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer pour et au nom de la Ville, tous documents reliés à cette entente;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156871002
80.01 (20.02)

CM16 0284

Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes conclus avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés, suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement, pour une durée de vingt-quatre mois, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018, incluant une année supplémentaire optionnelle jusqu'au 31 mars 2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville de Montréal à un regroupement, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018, assortie d'une année supplémentaire optionnelle jusqu'au 31 mars 2019;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541001
80.01 (20.03)

CM16 0285

Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. et Telecon inc. pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser des dépenses de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 4 - Vieux Montréal	468 106,92 \$
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 5 - Quartier des spectacles et centre-ville	602 635,71 \$
Telecon Inc.	Lot 6 - Quartier de l'innovation	447 190,66 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166682002
80.01 (20.04)

CM16 0286

Accorder un contrat à Transelec / Common inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal, là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 293 002,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 216803 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 293 002,48 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CESM), là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Transelec / Common inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 654 993,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216803 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154102004
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0287

Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 118 120 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330001 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 2 118 120 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 984 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330001;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164139001
80.01 (20.06)

CM16 0288

Accorder un contrat à Construction Doverco inc. pour les travaux de remplacement des chaudières et des travaux de génie civil à la caserne 73 (3114) située au 820, rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 621 872,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5792 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 621 872,99 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des chaudières et des travaux de génie civil à la caserne 73 (3114), située au 820, rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Doverco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 519 222,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5792;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163456001
80.01 (20.07)

CM16 0289

Accorder un contrat à Catalogna & Frères Itée pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia - Dépense totale de 4 847 596,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330201 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 847 596,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Catalogna & Frères Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 370 450,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330201;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, soulève une question de privilège en regard des propos exprimés par la conseillère Gauthier et demande à cette dernière de retirer le mot « amalgame » utilisé pour qualifier les questionnements de la conseillère Anne-Marie Sigouin relatifs au dépôt d'un portrait clair des legs inhérents aux festivités du 375^e anniversaire de Montréal.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, intervient sur la question de privilège évoquée par la leader de l'opposition officielle pour préciser que la conseillère Gauthier voulait plutôt insister sur le fait de ne pas utiliser l'article à l'étude pour faire une demande sur la programmation complète des festivités du 375^e. Il précise également que l'intervention de la conseillère Sigouin ne portait pas sur le dossier à l'étude.

La leader de l'opposition officielle rétorque que la question de la conseillère Sigouin était en deux volets. Le premier volet portait sur la liste du 375^e tandis que le deuxième volet avait trait au montant total qui sera investi par la Ville pour le musée dans le cadre du 375^e. Elle précise que ces questions ne comportaient pas d'amalgames et demande d'obtenir une réponse aux questions posées.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, indique que le point a été fait et invite à la poursuite des travaux.

Adopté à l'unanimité.

1166708001
80.01 (20.08)

CM16 0290

Conclure des ententes avec Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (entente 1 pour une somme maximale de 6 432 745,70 \$, taxes incluses / entente 2 pour une somme maximale de 631 771,53 \$, taxes incluses) pour les services professionnels spécialisés en informatique, pour une durée de 3 ans, pour les besoins spécifiques du portfolio du Bureau de demain / Appel d'offres public 15-14887 (entente 1 - 4 soum. / entente 2 - 5 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes pour la fourniture sur demande de services professionnels spécialisés en informatique pour les besoins du portfolio du Bureau de demain ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacune des ententes, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 432 745,70 \$, taxes incluses, pour l'entente 1, et de 631 771,53 \$, taxes incluses, pour l'entente 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14887 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège pour demander au conseiller Harout Chitilian d'utiliser son droit de réplique pour répondre simplement à ses requêtes sans questionner le choix des mots utilisés lors de son intervention.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rejette la question de privilège du leader adjoint de l'opposition officielle et cède la parole au conseiller Chitilian.

Le débat se poursuit.

Le leader adjoint de l'opposition officielle soulève à nouveau une question de privilège à l'endroit du conseiller Chitilian et indique qu'il a questionné un fait sans faire de procès d'intention aux employés de la firme concernée.

Le président du conseil invite le conseiller Chitilian à poursuivre sur sa réplique en restant sur les faits.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166075003
80.01 (20.09)

CM16 0291

Autoriser la cession du contrat de services professionnels 12227 intervenu entre la Ville de Montréal et NACEV Consultants inc. (CG07 0295) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention de cession de contrat entre NACEV consultants inc. et Beaudoin Hurens inc., auquel interviennent la Ville de Montréal, Norman Hurens et Serge Beaudoin, et par lequel NACEV consultants inc. cède à Beaudoin Hurens inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 12227 (CG07 0295), selon les mêmes termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

1161630001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0292

Autoriser la cession des droits et obligations du contrat de services professionnels 12227 intervenu entre la Ville de Montréal et Pasquin St-Jean et associés inc. (CG07 0295) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente selon les mêmes termes et conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet et la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc., à compter 3 octobre 2014

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de cession entre Pasquin St-Jean et associés inc., Beaudoin Hurens inc. et la Ville de Montréal, auquel intervient la firme Riopel + associés, architectes, et par lequel Pasquin St-Jean et associés inc. cède à Beaudoin Hurens inc. les droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 12227 (CG07 0295), selon les mêmes termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'approuver la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc., à compter du 3 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

1161630002
80.01 (20.11)

CM16 0293

Approuver le projet d'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal / Autoriser le maire de Montréal à signer, à titre de président de l'agglomération de Montréal, ledit projet d'entente / Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention de 240 000 \$ selon les modalités décrites au projet d'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal (agglomération);
- 2 - d'autoriser le greffier et M. Denis Coderre, maire de Montréal et président de l'agglomération de Montréal, à signer, à titre de représentant de l'agglomération de Montréal, ce projet d'entente désignant la Ville de Montréal comme Déléataire;
- 3 - d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir selon les modalités décrites dans l'Entente, une subvention totale de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$) répartie comme suit : en 2016, le montant de cent soixante mille dollars (160 000 \$) couvrant la période 2015-2017 et, en 2017, le montant de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) pour la période 2017-2018;
- 4 - de désigner madame Carole Paquette, directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), comme représentante du Déléataire;

- 5 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$);
- 6 - de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à réaliser les suivis convenus dans l'Entente.

Adopté à l'unanimité.

1164107002
80.01 (20.12)

CM16 0294

Approuver un projet de convention de cession de droits entre Biomont Énergie inc. et Biomont Énergie, Société en commandite, pour la cession de ses droits découlant de la Convention concernant la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et du bail et de la sous-location du site foncier

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention de cession de droits entre Biomont Énergie inc. et Biomont Énergie, Société en commandite, auquel intervient la Ville de Montréal, et par lequel Biomont Énergie inc. cède à Biomont Énergie, Société en commandite ses droits découlant de la Convention pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et ses droits découlant du Bail et de la sous-location du site foncier.

Adopté à l'unanimité.

1150720003
80.01 (20.13)

CM16 0295

Approuver les projets de conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et deux organismes de développement économique local

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets de conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés:

- Centre local de développement Anjou;
- Développement économique LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

1165175003
80.01 (20.14)

CM16 0296

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de protocole de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

1167195002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0297

Accorder un soutien financier de 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal), dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour la période 2016 et 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour la période 2016 et 2017, soit 135 000 \$ par année, dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160679005
80.01 (20.16)

CM16 0298

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art mural à monsieur Francis Montillaud, artiste professionnel, pour réaliser et installer une oeuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, du côté ouest, entre les avenues Ridgewood et Forest Hill, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art à cet effet / Autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de la réalisation de cette oeuvre d'art mural, de concert avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art mural par lequel M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels sélectionné par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser et installer une oeuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, du côté ouest, entre les avenues Ridgewood et Forest Hill, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164956002
80.01 (20.17)

CM16 0299

Accorder un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc. pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Phase 2 - Dépense totale de 1 135 904,83 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 135 904,83 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc., fournisseur exclusif, pour les travaux à cet effet, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 987 743,33 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1^{er} février 2016;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334027
80.01 (20.18)

CM16 0300

Accorder un contrat de services professionnels à SNC - Lavalin inc. pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs - Dépense totale de 475 716,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14833 (1 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 475 716,94 \$, taxes et contingences incluses, pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de réparation et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 413 667 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14833 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville, la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163334003
80.01 (20.19)

CM16 0301

Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell ltée (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant de la convention de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell ltée (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses ;

- 2 - d'approuver, à cet effet, un projet d'addenda no 2 entre la Ville de Montréal et cette firme, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160554001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0302

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- 2 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 9 M\$ provenant du MTESS;
- 4 - d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
- 6 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156367001
80.01 (20.21)

CM16 0303

Autoriser la cession de contrat entre la Ville de Montréal et Omni Sécurité (CG15 0449) au bénéfice de l'organisme Axia Services, relativement à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 1 196 628,54 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de consentir à la demande de Omni Sécurité de céder en faveur de Axia Services le contrat relatif à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, conclu le 20 août 2015 (CG15 0449), d'une valeur de 1 196 628,54 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU), à signer la lettre de consentement de cession pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1163334004
80.01 (20.22)

CM16 0304

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 (3 soum.) / Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien, pour la même période

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, pour une durée de 120 mois, pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien;
- 3 - d'accorder à Boivin & Gauvin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14691 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des équipements et accessoires et pour la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien, pour une durée de 120 mois;

5 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1162645002
80.01 (20.23)

CM16 0305

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329402 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 822 395,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 562 395,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329402 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154102007
80.01 (20.24)

CM16 0306

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ - Appel d'offres public 329406 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 477 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Insituform Technologies limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 277 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329406 ;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154102009
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26), 80.01 (20.29) et 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0307

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune, et du trottoir nord de la rue de la Commune, entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 724,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329902 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 678 724,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune, et du trottoir nord de la rue de la Commune, entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 11 916 003,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329902;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164139002
80.01 (20.26)

Article 80.01 (20.27)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 11 801 587,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 280001 (4 soum.)

Retiré. – Voir article 3.01.

Article 80.01 (20.28)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 17 839 141,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 283901 (3 soum.)

Retiré. – Voir article 3.01.

CM16 0308

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Marie Cinq-Mars déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Keleny inc. s'engage à fournir à la Ville, pour la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019, les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis par la cour municipale dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0309

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Girard Côté Bérubé Dion Architectes, Stantec et BC2 Groupe Conseil inc. pour les services en architecture et en génie du bâtiment, dans le cadre du projet de construction des nouvelles salles de tir du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 473 728,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14255 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 473 728,71 \$, taxes incluses, pour le projet de construction des nouvelles salles de tir du Service de police de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion Architectes, Stantec et BC2 Groupe conseil inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 270 455,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14255 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165015002
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0310

Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relatif à la création du Fonds d'investissement PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL;
- 2 - de transmettre à ce ministre une copie de la résolution exprimant cette demande accompagnée d'une copie du projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

1165175005
80.01 (30.01)

CM16 0311

Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat avec les six organismes PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure, avec les six organismes PME MTL, des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat et de gestion du Fonds d'investissement PME MTL et du Fonds local de solidarité FTQ
- 2 - de lui transmettre une copie de la résolution exprimant cette demande accompagnée d'une copie du projet d'entente de délégation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165175002
80.01 (30.02)

CM16 0312**Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2016**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;
- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;
- La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Étude du bilan de l'opération de concordance des plans et règlements d'urbanisme des arrondissements et des villes liées;
- Consultation publique sur un sujet à être déterminé;

Commission de la sécurité publique

- Sujet(s) à déterminer

Commission sur le transport et les travaux publics

- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
- Politique de stationnement (CG16 0031).

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

1163430006
80.01 (30.03)

CM16 0313

Ne pas utiliser les mesures d'allègement fiscales incluses au budget de 2015 pour les résultats financiers 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de ne pas utiliser les mesures d'allègement incluses au budget de 2015 en ce qui concerne la crise financière de 2008 ainsi que celle concernant la modification apportée en 2014 au régime général à la TVQ.

Adopté à l'unanimité.

1163592006
80.01 (30.04)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0314

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154560002
80.01 (42.01)

CM16 0315

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 759 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des actifs du réseau primaire d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 759 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des actifs du réseau primaire d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1157090003
80.01 (42.02)

CM16 0316

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1157090001
80.01 (42.03)

CM16 0317

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 776 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 776 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1156279001
80.01 (42.04)

CM16 0318

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 445 000 \$ afin de financer les travaux de construction et réhabilitation de conduites primaires d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 445 000 \$ afin de financer les travaux de construction et réhabilitation de conduites primaires d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1154278002
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0319

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 49 024 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Charles-J.- Des Bailleurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 49 024 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Charles-J.- Des Bailleurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1154278001
80.01 (42.06)

CM16 0320

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « legs » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « place des nations » et de réalisation de la « promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal (RCG 13-020)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « Legs » pilotés par la Société du Parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal (RCG 13-020) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Le président du conseil demande au conseiller Réal Ménard de retirer le mot « faux » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

La leader de la troisième opposition, Mme Justine McIntyre, soulève une question de privilège demandant si M. Ménard, lorsqu'il désigne l'opposition comme pouvant inclure tous les partis d'opposition dont il fait lui-même parti, fait référence à l'opposition officielle. Si, tel était le cas, elle souhaite s'exclure de ce groupe.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, mentionne qu'un membre de l'exécutif comme l'est M. Ménard fait partie de l'Administration et que le comité exécutif est formé d'une coalition. Il précise également que lorsque le conseiller Ménard fait référence à l'opposition, il réfère à tous les membres de l'opposition en soi.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1156807003
80.01 (42.07)

CM16 0321

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 77 540 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Leduc situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et son raccordement au système des intercepteurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 77 540 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Leduc situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153334040
80.01 (42.08)

CM16 0322

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155890002
80.01 (42.09)

CM16 0323

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

1167048001
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.13) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 17 h 01, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 mars 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 mars 2016, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen, Mme Val rie Plante et M. Jeremy Searle.

AUTRE PR SENCE :

M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte.

1 - P riode de questions du public

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. R�al M�nard)	R�glement sur l'abolition des sacs de plastique et les bouteilles d'eau – laisser le libre choix aux citoyens / Surench�re de r�glements � la Ville
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre	La Ville va-t-elle exiger que la ligne 9B d'Enbridge ainsi que le futur Pipeline de TransCanada soient mis en tunnel avant de traverser tout plan d'eau en particulier ceux en amont des prises d'eau? / Prise de responsabilit� par la Ville dans ce domaine
Mme Lucille Mallette	M. Denis Coderre (M. Sylvain Ouellet)	Iniquit� sur le taux de taxation des grandes entreprises vs les citoyens en ce qui concerne la taxe d'eau / Bannir la vente d'eau embouteill�e dans les ar�nas

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre	Représentations auprès du gouvernement fédéral en matière environnementale en regard des projets Enbridge et Énergie Est / Suivi politique assuré
M. Alexandru Iordan	M. Denis Coderre (M. Sylvain Ouellet)	Rapport de l'Office de consultation publique sur la réduction des dépendances aux énergies fossiles - garanties que la Ville va y accorder la même attention qu'un rapport d'une commission permanente / Actions de l'opposition à cet égard
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Ascenseurs hors-service au métro Jean-Talon et Berri-UQUAM – laxisme au niveau de la transmission de l'information aux usagers et en particulier aux personnes à mobilité réduite / Manque d'efficacité de la part de la STM à intervenir rapidement

Le citoyen Laurian Ionita se présente au micro et commence à parler. Le président du conseil rappelle à M. Ionita qu'il se trouve dans une enceinte où tous les élus qui y siègent sont des gens respectables et qui doivent être respectés. Le président du conseil lui demande de poser sa question et lui indique qu'à la moindre allusion, il le fera expulser de la salle. Le leader de la majorité mentionne également qu'il n'accepte pas qu'un citoyen vienne salir l'intégrité et la réputation de n'importe quel élu dans la salle et qu'il devrait reconsidérer ses propos.

M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	Différence entre le Centre d'excellence et le Centre d'entretien d'Air Canada
-------------------	------------------	---

Le citoyen Laurian Ionita quitte la salle avant que le maire ait répondu.

M. Daniel Chartier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Réal Ménard)	Améliorer les accès à l'avenue Souigny pour rejoindre l'autoroute 25 / Créer une voie plus large pour les cyclistes roulant vers l'Est au niveau de la rue Sherbrooke
M. Jean-François Boisvert	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Échéancier prévu quant au prochain inventaire des émissions des gaz à effet de serre / Engagement souhaité à cet égard
M. Laurent Deslauriers	M. Denis Coderre (M. Marc-André Gadoury) (M. Luc Ferrandez)	Demande des excuses pour des propos tenus par le maire au conseil municipal de janvier lors de la période de questions des citoyens concernant l'implication citoyenne dans le bénévolat / Attitude du maire et du conseiller Gadoury en ce qui a trait à l'implication bénévole à Montréal et l'octroi d'un contrat de 24 999 \$

En guise de sous-question, le citoyen se déclare déçu de ne pas avoir reçu des excuses du maire et aimerait avoir l'avis du chef de l'opposition officielle. Le leader de la majorité indique que la question complémentaire doit être en lien avec la question principale. Le président du conseil invite le chef de l'opposition officielle à poursuivre son intervention.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège demandant au chef de l'opposition officielle de retirer le mot « corruption ». Le maire présente ses excuses au citoyen.

Le chef de l'opposition officielle indique qu'il n'a pas l'intention de retirer ses propos.

Un débat s'engage.

Le président du conseil rappelle au chef de l'opposition officielle qu'un débat peut être fait sur un contrat donné sans recourir à des allégations de corruption.

Le chef de l'opposition officielle est d'accord pour entreprendre une discussion au sujet des solliciteurs ayant reçus des contrats de la Ville de Montréal mais pas en présence de citoyens qui n'ont rien à voir dans ce dossier.

Le leader de la majorité mentionne que le chef de l'opposition officielle fait des accusations à répétitions qui sont fausses. Le chef de l'opposition officielle mentionne que le mot « fausses » est antiparlementaire. Le président du conseil invite le chef de l'opposition officielle à retirer le mot « corruption ». Ce dernier s'exécute.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège et propose au président du conseil de poursuivre la période de questions du public et d'entendre les citoyens. Le président du conseil salue l'intervention du maire et invite le prochain citoyen à prendre la parole.

M. Donald Hobus	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Détails de tous les contacts faits par les lobbyistes avec les employés, élus et promoteurs pour le PPU de Pierrefonds-Ouest / Liste des employés qui ont été contactés par les lobbyistes (promoteurs) et demande de moratoire pour ce projet
M. Patrice Cary-Barnard	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis) (Mme Justine McIntyre)	Sauvegarde de L'Anse-à-L'Orme – accès à l'information et participation citoyenne / Manque d'information
Mme Sonja Susnjar	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (Mme Manon Barbe)	Avenir du projet de l'Îlot Wanklin suite au dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) - demande de clarifications et étapes subséquentes / Advenant une version 3 du projet, les recommandations de l'OCPM vont-elles être respectées?

À 19 h 58,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Albert Hayek	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Rencontre des autorités de la Ville avec des promoteurs au sujet du projet de développement du secteur de Pierrefonds Ouest
Mme Susan Stacho	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Coûts reliés aux études d'analyses sur les milieux humides dans les secteurs de L'Anse-à-L'Orme et de Pierrefonds-Ouest – accès à l'information
Mme Marie Daoust	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Intersection avenue du Parc et Jean-Talon - mise en place de mesures temporaires pour palier aux lacunes sécuritaires notamment pour les cyclistes et les piétons / Si le PDUES qui prendra effet dans les prochains mois, permettra le changement souhaité
M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Invitation aux élus à partager le document « Carboneutre pour le 400 ^e » avec les citoyens afin de changer leurs habitudes vs les changements climatiques / Assurance que le rapport sera traité avec toute l'importance requise par la Ville Dépôt de document
M. Francisco Moreno	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Prostitution juvénile et travail du SPVM / Importance d'adopter un règlement à l'unanimité par tous les partis

Mme Sylvia Oljermark se présente au micro et le président du conseil lui indique qu'il ne peut la reconnaître car elle est la 5^e intervenante à s'exprimer sur la sauvegarde de L'Anse-à-L'Orme.

M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Nombre de logements qui seront mis à la disposition des personnes à mobilité réduite / Investir dans l'accessibilité aux logements
-----------------------	--	--

Mme Alison Hackney	M. Denis Coderre (Mme Aref Salem)	Planification des transports collectifs et études pour mitiger les transports dans l'Ouest / Projets futurs du ministère du Transport du Québec pour le Nord de l'île – Ligne Deux-Montagnes
--------------------	--------------------------------------	--

À 20 h 31,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à une deuxième prolongation de la période de questions des citoyens afin d'entendre les 2 derniers citoyens inscrits sur la liste, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Henri Desbiolles	Mme Manon Gauthier (M. Marvin Rotrand)	Accessibilité au Montréal souterrain pour visiter les endroits culturels pour les personnes à mobilité réduite / Sensibiliser la population à l'accessibilité des salles de concert pour les personnes à mobilité réduite
---------------------	---	---

Mme Jeanne Cirume	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Réitère sa question posée au mois de février dernier sur l'utilisation d'une prise électrique de 110 volts dans le clos de la Commune pour lui permettre de recharger sa voiture électrique / Demande d'appui du chef de l'opposition officielle
-------------------	--	--

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 39.

À 20 h 40, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.13)

CM16 0324

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 840 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 840 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ouellet soulève une question de privilège à l'endroit de la conseillère Rouleau qui a affirmé, lors du droit de réplique, qu'il serait irresponsable de fermer une usine, pour indiquer à cette dernière qu'il n'a pas tenu de tels propos et que la seule chose qu'il a demandée, c'est de prouver qu'il y a des études en cours à cet effet et, le cas échéant, qu'elles soient portées à l'attention de tous les membres du conseil.

Le président du conseil invite les élus à poursuivre les travaux.

Adopté à l'unanimité.

1164278001
80.01 (42.11)

CM16 0325

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 41 310 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 41 310 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164278002
80.01 (42.12)

CM16 0326

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164278003
80.01 (42.13)

À 20 h 50,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

d'étudier l'article 7.06 immédiatement avant l'article 80.01 (45.01).

La proposition est agréée.

CM16 0327

Dépôt des règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de la 29^e édition tenue du 22 au 24 janvier 2016

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose quatre règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de la 29^e édition tenue les 22, 23 et 24 janvier 2016, portant respectivement sur les espaces vacants, l'accessibilité de la vie culturelle et économique, l'eau et la valorisation de l'art urbain, et le conseil en prend acte.

Le conseiller Harout Chitilian souligne la présence, dans les tribunes, des 4 membres du Jeune Conseil de Montréal et des président et vice-président du Conseil Jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

07.06 1164320001

CM16 0328

Approbation du Règlement R-156-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 394 500 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-156-1 de la Société de transport de Montréal, modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de vingt-neuf millions cinq cent mille dollars (29 500 000 \$) pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à trois cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent mille dollars (394 500 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1166213001
80.01 (45.01)

CM16 0329

Nomination de monsieur Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est, comme représentant de la Ville de Montréal-Est pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île desservant le territoire composé des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de la ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

1165175004
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0330

Accorder un contrat à Électromega ltée pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) - Dépense totale de 1 295 747,03 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14589 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0314;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 295 747,03 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant,
- 2- d'accorder à Électromega ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 126 736,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14589;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1160748001

CM16 0331

Conclure avec Carrière St-Jacques inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14806 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0317;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de pierre concassée nette et prémélangée de divers types;
- 2- d'accorder à Carrière St-Jacques inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14806 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1155331010

CM16 0332

Autoriser une dépense additionnelle de 193 500 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114) majorant ainsi le montant total du contrat de 898 150,11 \$ à 1 091 650,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0318;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 193 500 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 150,11 \$ à 1 091 650,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1153482006

CM16 0333

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR) - Dépense totale de 2 116 783,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324002 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0320;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 116 783,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 988 783,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324002;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1154102005

CM16 0334

Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à l'Impact de Montréal F.C. pour un projet de restauration de l'immeuble de l'ancienne caserne Letourneux, situé au 4300, rue Notre-Dame Est et au 411, avenue Letourneux, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0307;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à l'Impact de Montréal F.C. pour un projet de restauration de l'immeuble de l'ancienne caserne Letourneux, situé au 4300, rue Notre-Dame Est et au 411, avenue Letourneux, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1160604002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0335

Accorder un soutien financier de 30 000 \$, par année pour les années 2016 et 2017 à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0326;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ par année pour les années 2016 et 2017 à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financée par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1161197003

CM16 0336

Accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0353;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 février 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1167227001

CM16 0337

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc., pour une période de cinq ans et douze jours, à compter du 20 mars 2016 et se terminant le 31 mars 2021, un local d'une superficie utilisable de 63,8 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), afin d'exploiter un restaurant connu sous le nom de Pizza No 900, moyennant un loyer total de 144 045,76 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0375;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc., pour une période de cinq ans et douze jours, à compter du 20 mars 2016 et se terminant le 31 mars 2021, un local d'une superficie utilisable de 63,8 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), afin d'exploiter un restaurant connu sous le nom de Pizza No 900, moyennant un loyer total de 144 075,76 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1165373001

CM16 0338

Autoriser une dépense additionnelle de 297 800 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0514), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0354;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 297 800 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0514), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et majorant ainsi le montant total du contrat de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1160660002

CM16 0339

Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329401 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0355;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 859 118,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 769 118,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329401;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1154102006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0340

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 948 323,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329405 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0356;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 948 323,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 868 323,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329405 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1154102008

CM16 0341

Autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est dans le cadre du contrat accordé à Norgereq ltée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0358;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est dans le cadre du contrat accordé à Norgereq ltée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan

20.12 1166627001

CM16 0342

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 4 350 747,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221707 (16 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0361;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 350 747,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans le cadre du projet du Site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 169 169 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221707 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1164021002

CM16 0343

Conclure avec Les Entreprises Myrroy inc., 20 ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule - Appel d'offres public 15-14814 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0362;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure 20 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, à compter de la date de leur émission pour des travaux de réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule;
- 2 - d'accorder à Les Entreprise Myrroy inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14814 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1167231001

CM16 0344

Autoriser le virement d'un montant de 49 500 \$ du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents et supplémentaires » du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage, dans le cadre de la construction du Stade de soccer de Montréal / Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. (CM11 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 570 098,76 \$ à 1 619 598,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0363;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le virement d'un montant de 49 500 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents et supplémentaires » du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage, dans le cadre de la construction du Stade de soccer de Montréal ;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. (CM11 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 570 098,76 \$ à 1 619 598,76 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1161670001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0345

Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels conclue entre la Ville de Montréal et Clair K. inc. (CM15 1093) pour la réalisation du projet Forêt fabuleuse au Jardin botanique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0366;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la résiliation de la convention de services professionnels conclue entre la Ville de Montréal et Clair K. inc. (CM15 1093), pour la réalisation du projet « Forêt Fabuleuse » au Jardin botanique.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1163815001

CM16 0346

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et huit mois, à compter du 1^{er} septembre 2016, des espaces situés au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 2 452,73 mètres carrés, à des fins de bureaux pour le Service de l'approvisionnement, pour une dépense totale de 7 460 684,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0374;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et 8 mois, à compter du 1^{er} septembre 2016 des espaces situés au 4^e et 5^e étage, de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 2 452,73 mètres carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 451 494,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 149 463,76 \$, taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar;
- 3 - d'autoriser une dépense de 859 725,56 \$, taxes incluses, en incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2016 un virement de crédits de 199 198,23 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration, et d'avoir ajusté la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2017 à 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser un virement budgétaire de 13 466,67 \$ pour l'exercice 2016 et pour l'année 2017 et les suivantes, et d'autoriser les ajustements récurrents de 40 400 \$ aux bases budgétaires, en provenance du Service de l'approvisionnement vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le budget d'énergie.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1154069014

CM16 0347

Conclure avec Demix Béton, une division de CRH Canada inc., une entente-cadre collective pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé (groupe A) pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14808 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0403;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé (groupe A);
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Demix Béton, une division de CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14808 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1155331011

CM16 0348

Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres pour la collecte des matières organiques, pour une période de 39 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 5 487 425 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14945 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0407;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Orbis Canada Limited, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 39 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres pour la collecte des matières organiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 487 425 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14945 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1162621001

CM16 0349

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin (CMV) et le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) relativement à l'acquisition par la Ville de tous les droits détenus par le CMV et le CAPCE, incluant les équipements, dans un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au prix de 18 500 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE160423;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin et le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (C.A.P.C.E.) inc., relativement à l'acquisition par la Ville de Montréal de tous les droits détenus dans un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, incluant des équipements, au prix de 18 500 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;
- 2 - de décréter que le conseil municipal de la Ville exerce les compétences de la Ville à l'égard de cet équipement suivant son acquisition, et ce, conformément à l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda

20.20 1161368001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 et 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 22 h 01, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 22 mars 2016, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 mars 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 mars 2016, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Elsie Lefebvre, M. Peter McQueen et M. Sylvain Ouellet.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Avant de prendre le moment de recueillement, le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, c de la parole au maire, M. Denis Coderre qui souhaite intervenir sur les  v nements de Bruxelles. Au nom des Montr alais, en son nom personnel et au nom de tous les membres du conseil, il offre sa compassion, sa sollicitude au peuple belge. Il mentionne qu'il a  crit   son coll gue M. Yvan Mayeur, maire de Bruxelles, et qu'il a parl   galement au ministre wallon M. Christian Lacroix, ministre du budget et de la fonction publique. Les drapeaux ont  t  mis en berne et le drapeau belge sera  rig  en guise de solidarit .

Le pr sident du conseil d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement d di  au peuple belge, tel que souhait  par le maire.

Le pr sident du conseil informe les membres qu'un texte de Jacques Brel, intitul  « Quand on n'a que l'amour », a  t  d pos  sur les pupitres et que ce dernier trouve tout son sens en cette journ e.

1 - P riode de questions du public

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Michael Edgar	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Luc Ferrandez)	Marche contre la brutalit� polici�re – pr�sence polici�re plus discr�te. Si ce changement de tactique est le r�sultat d'une initiative du maire ou du SPVM / Commentaires du chef de l'opposition officielle � cet �gard

M. Laurian Ionita

M. Denis Coderre

M. Ionita fait entendre une vidéo à partir de son cellulaire sur un discours prononcé par le maire envers les employés d'Aveos

Le président du conseil demande à ce que M. Ionita soit escorté hors de la salle. Le leader de la majorité suggère que la question sur le comportement récurrent de certains citoyens soit abordée à la prochaine rencontre de la Commission de la présidence. Le président du conseil indique que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 39.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Possibilité que le manque d'inspection au cours des 15 derniers mois à l'édifice du Mount Stephen Club et les dommages structurels encourus soit en lien avec la rationalisation des ressources dans le cadre du PQMO / Impacts du PQMO sur le nombre d'inspecteurs dans les arrondissements et protection de certains postes stratégiques souhaitée
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	À la suite du jugement de la Cour supérieure, donner des directives à l'administration à l'effet de ne plus embaucher M. Cliche dans le futur / Déclencher une enquête interne afin de s'assurer que M. Cliche n'a pas utilisé l'information qu'il possédait pour travailler avec les promoteurs
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Explications sur l'annulation du contrat de Cisco / Réflexion sur la rapidité avec laquelle ce contrat a été octroyé
M. Richard Deschamps	Mme Anie Samson M. Denis Coderre	À la suite des événements survenus à Bruxelles – plan pour prévenir d'éventuelles attaques terroristes à Montréal / Stratégies de prévention

À 9 h 55,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Guillaume Lavoie

M. Denis Coderre
(M. Russell Copeman)
(M. Lionel Perez)

Mesures prises par l'Administration afin d'empêcher le phénomène des portes tournantes par les anciens employés de la Ville de Montréal / Faire inscrire une disposition à cette fin dans un addenda pour tous les contrats pour les fonctionnaires et appliquer cette règle aux solliciteurs de fonds des partis politiques

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Dossier de M. Cliche – vérifications par l'arrondissement des clauses de son contrat alors lorsqu'il était à l'emploi de la Ville

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h.

À 10 h 02, le conseil reprend ses travaux à l'article 20.21.

CM16 0350

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 6 138 798,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 209204 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0414

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 6 138 798,85 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 518 798,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 209204;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1154102013

Article 20.22

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 22 592 475,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 293601 (5 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau, entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland, pour le déplacement de conduites, pour une somme maximale de 182 000 \$, taxes incluses

Retiré – Voir article 3.01.

CM16 0351

Approuver un projet de convention relatif à une contribution financière de 1 150 000 \$ à Tourisme Montréal pour la promotion des ArtsGames et de la Ville de Montréal, lors du lancement planétaire d'ArtsGames aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro, les 11 et 12 août 2016 / Autoriser un virement budgétaire de 1 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0428;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention relatif à une contribution financière de 1 150 000 \$ à Tourisme Montréal pour une opération de promotion d'ArtsGames et de la Ville de Montréal aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro, les 11 et 12 août 2016;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1166369001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0352

Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord pour 2016, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0327;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour 2016, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1166841001

CM16 0353

Accepter le rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques existants pour le projet de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, entre les boulevards Olivier-Lejeune et Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Demander à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux et autoriser à cette fin, une dépense maximale de 49 408,44 \$ taxes incluses, pour leurs frais d'ingénierie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0329;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accepter le rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques pour le projet de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, entre la rue Olivier-Lejeune et le boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2- de demander à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux;
- 3- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 49 408,44 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1166978001

CM16 0354

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124,73 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0333;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124,73 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1163894002

CM16 0355

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0379;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Sud-Ouest, relatif à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1160615001

CM16 0356

Autoriser le Service des finances, conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à accorder aux arrondissements les crédits nécessaires pour procéder aux aménagements requis par la mise en oeuvre du Projet d'optimisation des recettes diverses et encaissements (RDE) dans les Bureaux Accès Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0383;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et le Service des finances à accorder aux arrondissements admissibles au programme des recettes diverses et encaissements (RDE) les crédits nécessaires à l'octroi de contrats pour l'aménagement des Bureaux Accès Montréal (BAM).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1166004001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0357

Autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017, pour un montant de 269 300 \$ / Autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information, pour la prise en charge des activités technologiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0386;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017, pour un montant de 269 300 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information pour la prise en charge des activités technologiques.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1155954010

CM16 0358

Autoriser un virement budgétaire de 250 400 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017, pour un montant de 384 900 \$ / Autoriser le transfert de trois postes permanents de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information, pour la prise en charge des activités technologiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0387;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 250 400 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 384 900 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le transfert de 3 postes permanents de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro vers le Service des technologies de l'information pour la prise en charge des activités technologiques.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1163242001

CM16 0359

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 500 000 \$, pour l'année 2015-2016, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0435;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal, également ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville d'une aide financière de 500 000 \$, pour l'année 2015-2016, afin de réaliser sur son territoire les démarches du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) »;
- 2 - d'autoriser la réception de cette aide financière de 500 000 \$ en provenance du MAMOT;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel de 500 000 \$;
- 4 - d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée », pour l'année 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1165917001

CM16 0360**Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2016**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0431;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;
- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;
- La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission de la présidence du conseil

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles (CM15 0590 et CM15 1166);
- Dépôt de documents séance tenante au conseil municipal (CM15 1525);
- En collaboration avec le Conseil interculturel de Montréal, comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
- Conseil du 21^e siècle (modernisation des instances);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
- Politique de stationnement (CG16 0031);

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0361

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1160836001

CM16 0362

Avis de motion - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1161180001

CM16 0363

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1151175003

CM16 0364

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1161543001

CM16 0365

Avis de motion - Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087), remplaçant le règlement adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) » remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1166335001

CM16 0366

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1166688004

CM16 0367

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1166688005

CM16 0368

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ pour financer l'acquisition par la Ville de Montréal d'un Centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un Centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1164815001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0369

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016, par sa résolution CE16 0227;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement des interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1150870001

Règlement 16-030

CM16 0370

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi *sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016, par sa résolution CE16 0225;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1154396011

Règlement 16-031

CM16 0371**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016, par sa résolution CE16 0230;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1155890003

Règlement 16-032

CM16 0372**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016, par sa résolution CE16 0281;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1150211001

Règlement 08-055-4

CM16 0373

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016, par sa résolution CE16 0280;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1162891002

Règlement 16-033

CM16 0374

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

Vu la résolution CM16 0149 de l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2016 adoptant comme projet de règlement P-16-017 le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 février 2016, à 18 h 30, à la salle J. C. Victorien Roy à la Maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016, par sa résolution CE16 0392;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1151896001

Règlement 16-017

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle pour demander l'appui juridique de la Ville de Montréal dans la cause visant le maintien à Montréal des activités du Centre d'entretien et de révision technique des avions d'Air Canada

Le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM16 0375

Motion de l'opposition officielle pour la création d'une grappe industrielle en électrification des transports

Attendu que le développement des grappes industrielles est au coeur du Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal dans sa Stratégie de développement économique 2011-2017 souhaite jouer un rôle de mobilisateur et assurer un leadership en capitalisant mieux sur les atouts de savoir et de créativité, en relevant le défi de main d'oeuvre, en développant davantage l'entreprenariat et en accroissant l'attractivité de la métropole;

Attendu que la région métropolitaine de Montréal possède déjà huit grappes industrielles, soit le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, Aéro Montréal, Montréal InVivo, TechnoMontréal, ÉcotechQuébec, Finance Montréal, CargoM et AluQuébec qui regroupent plus de 12 000 entreprises et près de 25% de la main d'oeuvre de la région métropolitaine de Montréal;

Attendu que le gouvernement du Québec a dévoilé, en novembre 2013, une première Stratégie d'électrification des transports qui prévoit des investissements de 516,1 millions \$ et de faire de Montréal une vitrine de démonstration pour les technologies associées à l'électromobilité;

Attendu que la filière des véhicules électriques est en émergence, mais assure déjà quelque 3 000 emplois directs et indirects, au travers d'entreprises appartenant aux secteurs des bornes de recharge, de la batterie, de la motorisation électrique, des composants et des systèmes électriques, mais que très peu d'entre elles sont situées sur le territoire de l'île de Montréal;

Attendu qu'un regroupement sectoriel en recherche industrielle, Innovation en énergie électrique (InnovÉE), existe déjà sur le territoire de l'île de Montréal et dont la mission est de soutenir le développement et le financement de projets collaboratifs en lien avec l'industrie électrique et l'électrification des transports;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Craig Sauvé

que le comité exécutif mandate la direction du développement économique d'aider à la création d'une grappe industrielle en électrification des transports à Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par M. Denis Coderre

d'amender la motion sous étude comme suit:

- en y remplaçant au 3^e « Attendu » le chiffre « huit » par « neuf » et en y ajoutant immédiatement après le mot « ...AluQuébec » les mots « et Mmode »;

- en y ajoutant un 7^e et un 8^e « Attendu » qui se lisent comme suit :

« Attendu que dans son discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain du 18 juin 2015, le maire a indiqué que la Ville de Montréal travaillait à mettre sur pied une filière de l'électrification des transports;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà nommé un commissaire à l'électrification et aux transports intelligents au sein du Service de développement économique »;

- en y remplaçant dans le « Résolu » le mot « direction » par le mot « Service » et en y remplaçant les mots « ...d'aider à la création d'une grappe industrielle en électrification des transports à Montréal » par les mots « ...afin d'analyser quelles sont les meilleures mesures pour assurer le leadership de la Ville de Montréal en matière d'électrification ».

À 10 h 44, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 10 h 48, le conseil reprend ses travaux.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement de la conseillère Lefebvre et du maire, M. Denis Coderre.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement irrecevable.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. François W. Croteau

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Pagé (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier et Searle (39)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 39

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM16 0376

Motion de l'opposition officielle pour demander l'élaboration d'un Plan d'action lors des journées de smog

Attendu que le smog est une brume jaunâtre composée de polluants atmosphériques qui a plusieurs effets néfastes sur la santé comme l'irritation des yeux et des voies respiratoires, la toux, l'aggravation des symptômes chez les personnes atteintes de maladies cardiorespiratoires et le décès prématuré d'adultes atteints de maladies cardiorespiratoires chroniques;

Attendu que la Direction de la santé publique estime que les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique se traduisent par plus de 1500 décès prématurés par année à Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a développé le service Info-smog, et a adopté un nouveau règlement sur le chauffage au bois visant à interdire l'utilisation des foyers et des poêles à bois lors d'un avertissement de smog;

Attendu que le dernier bilan du Réseau de surveillance de la qualité de l'air à Montréal nous montre, encore une fois, que ces mesures sont insuffisantes puisque l'île de Montréal a connu 63 jours de mauvaise qualité et de l'air en 2014, dont 10 jours de smog observés en hiver et aucun en été;

Attendu qu'aucune mesure concrète n'est offerte aux résidents lors des épisodes de smog;

Attendu qu'aucune mesure réglementaire n'existe lors d'épisodes de smog, à l'exception de l'interdiction du chauffage au bois résidentiel, et même dans ce cas, la Ville de Montréal a déjà déclaré qu'elle n'était pas dans une logique de coercition;

Attendu que d'autres villes, comme la ville de Windsor, faisant face à une augmentation similaire de la fréquence de jours ayant une mauvaise qualité de l'air en raison du smog, ont décidé de développer des plans d'action lors des journées smog proposant des mesures comme offrir des services de transport en commun gratuits les jours de smog etc.;

Attendu qu'il existe déjà un plan canicule qui permet à la sécurité civile de Montréal de mettre en place des mesures exceptionnelles;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

- 1 - que le comité exécutif de la Ville de Montréal demande à la Sécurité civile de Montréal, en collaboration avec la Direction de l'environnement et à celle des transports, d'élaborer un Plan d'action lors des journées de smog;
- 2 - que ce plan d'action inclut des mesures concrètes pour diffuser adéquatement les avertissements de smog auprès de la population, ainsi que des mesures concrètes devant être appliquées en fonction de la sévérité de l'épisode de smog.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Sylvain Ouellet

de présenter une nouvelle version de la motion qui se lit comme suit :

« Attendu que le smog est une brume jaunâtre composée de polluants atmosphériques qui a plusieurs effets néfastes sur la santé comme l'irritation des yeux et voies respiratoires, la toux, l'aggravation des symptômes chez les personnes atteintes de maladies cardiorespiratoires et le décès prématuré d'adultes atteints de maladies cardiorespiratoires chroniques;

Attendu que la Direction de la santé publique estime que les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique se traduisent par plus de 1500 décès prématurés par année à Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal est un partenaire important du programme Info-smog par l'entremise duquel une prévision quotidienne de la qualité de l'air et les avertissements de smog sont émis par Environnement Canada et a adopté un nouveau règlement sur le chauffage au bois visant à interdire l'utilisation des foyers et des poêles à bois lors d'un avertissement de smog;

Attendu que le dernier bilan du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) à Montréal nous montre, que depuis 2009 le nombre de jour de smog est en constante diminution passant de 32 à 7 (en 2015), que la qualité de l'air s'améliore et qu'il ne faut pas confondre les jours de mauvaise qualité de l'air, qui sont liés à des conditions locales, et les jours de smog, qui sont des phénomènes régionaux;

Attendu que depuis l'adoption du Règlement 15-069 concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide, l'Administration montréalaise a mis sur pied une campagne de communication grand public incluant le déploiement d'annonces spécifiques lorsqu'un avertissement de smog est en vigueur et que ce plan de communication utilise les médias sociaux, la diffusion de publicités à la radio, sur le web et dans les médias écrits ainsi que la diffusion de bulletins sur les écrans de Métrovision; qu'un indice de la qualité de l'air (IQA) calculé à partir des résultats de particules fines mesurés par les analyseurs en continu du RSQA a été développé par la Ville de Montréal pour informer le grand public de la situation qui prévaut sur son territoire et qu'il est disponible en temps réel sur le site web de la Ville; qu'à travers la campagne de communication chaque citoyen est invité à participer à l'amélioration de la qualité de l'air en posant des gestes simples comme limiter l'utilisation des foyers et des poêles à bois, privilégier le transport collectif, et s'il faut utiliser la voiture, réduire sa vitesse et éviter de laisser tourner le moteur au ralenti; que le programme Info Smog responsable de l'émission des avertissements de smog a aussi un plan de communication afin de rejoindre la population de l'agglomération montréalaise;

Attendu que pour la première année de la mise en oeuvre du Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide, l'emphase a été mise sur l'information, la sensibilisation et l'intervention lors des avertissements de smog principalement par le biais des plaintes; que des efforts de sensibilisation sont mis de l'avant par le biais du plan de communication afin d'inciter les citoyens à modifier leurs habitudes de chauffage ou changer leur appareil; que la Ville se réserve dans un premier temps le droit d'émettre un avertissement si la situation est jugée à propos en vue de sensibiliser les citoyens à l'importance de l'amélioration de la qualité de l'air et par la suite d'émettre un constat d'infraction passible d'une amende, tel que prévu au règlement;

Attendu qu'il existe déjà un plan particulier d'intervention chaleur extrême ayant pour objectif de réduire les impacts sur les populations vulnérables qui permet à la sécurité civile de Montréal de mettre en place des mesures exceptionnelles advenant le cas d'un épisode de smog estival concomitant; que la Direction de la santé publique juge que des recommandations comportementales plus élaborées que celles déjà diffusées à la population n'auraient pas d'avantages sur celles déjà mises en oeuvre;

que le comité exécutif de la Ville de Montréal demande au Service de l'environnement d'élaborer le Plan d'action de la Ville de Montréal lors des journées de smog ».

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, accepte la proposition d'amendement.

Le débat se poursuit sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

Le conseiller Sylvain Ouellet dépose le Plan de lutte à la pollution en Belgique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM16 0377**Motion de l'opposition officielle pour une consultation publique sur le nord de Pointe-Saint-Charles**

Attendu la transformation résidentielle à la pièce du secteur d'emploi au nord de Pointe-Saint-Charles (depuis 12 ans, une quinzaine de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ou d'articles 89 sur l'axe de la rue Saint-Patrick) et le potentiel de développement de ce quartier situé au bord du canal de Lachine, à proximité du métro Charlevoix et à deux pas du centre-ville dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

Attendu la circulation de transit dans l'axe de la rue Saint-Patrick, qui est une voie de camionnage desservant le centre-ville de Montréal et le secteur industriel Bridge, et une voie de transit vers le pont Victoria;

Attendu les orientations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui décourage le développement résidentiel de sites dont le niveau sonore moyen sur 24 heures excède 75 décibels;

Attendu l'étude de climat sonore déposée pour le projet « Le Myst », en décembre 2012, qui indique nécessaire de maintenir les fenêtres en position fermée pour respecter les critères de la SCHL puisque le niveau de bruit routier moyen pondéré sur une période de 24 heures irradié à la façade du projet atteindrait 70 décibels;

Attendu la hausse des valeurs foncières induite à la suite d'une modification de l'usage au sol de l'industriel au résidentiel et la hausse des valeurs foncières déjà effectives dans tout l'arrondissement du Sud-Ouest, celles-ci ayant pour conséquence la difficulté pour de nombreux foyers (locataires et propriétaires) de pouvoir continuer à habiter dans leur quartier;

Attendu les coûts de plus en plus élevés d'achat de terrains dans ce secteur, notamment en raison d'une spéculation croissante et de coûts de décontamination faramineux dans ce secteur historiquement industriel;

Attendu l'existence de nombreux terrains ou bâtiments vacants ou non utilisés dans le nord de Pointe-Saint-Charles et notamment sur l'axe de la rue Saint-Patrick;

Attendu les orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en janvier 2015, qui projette une densification importante des terrains au sud de la rue Saint-Patrick entre les rues Charlevoix et Island;

Attendu l'impact majeur dans le paysage urbain du projet résidentiel au 2365, rue Saint-Patrick (« Le Myst »), comptant six étages plus construction hors toit, totalisant 23 mètres de hauteur et adopté à la majorité par l'administration majoritaire du maire Benoit Dorais en avril 2012;

Attendu qu'une nouvelle demande de modification de la réglementation à la pièce, non appuyée par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest, a été déposée concernant un projet résidentiel d'un maximum de 265 unités, incluant des bureaux communautaires, au 2175 rue Saint-Patrick;

Attendu l'exemple du projet immobilier « Le Myst » au 2365, rue Saint-Patrick dont la Ville centre a évalué un revenu en taxes foncières d'une moyenne de 500 000 \$ par année sur 10 ans (conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 11 septembre 2012, numéro de dossier 1124665008);

Attendu que le revenu annuel de taxes foncières pour le projet immobilier proposé en janvier 2016 sur le site du 2175, rue Saint-Patrick a été estimé pouvoir rapporter à la Ville centre 775 000 \$;

Attendu qu'entre 2009 et 2015, le développement immobilier dans l'arrondissement du Sud-Ouest a permis à la Ville centre d'encaisser un revenu supplémentaire de 95 millions \$ en taxes foncières;

Attendu que le maire de Montréal, Denis Coderre, et le maire du Sud-Ouest, Benoit Dorais, ont annoncé conjointement le 25 janvier 2016 que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) serait mandaté dans le cadre d'un article 89 pour mener une consultation publique uniquement sur le site du 2175, rue Saint-Patrick;

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater l'OCPM afin d'amorcer un exercice de planification sur l'ensemble du nord de Pointe-Saint-Charles dans les meilleurs délais afin :

- de définir avec la population une vision d'ensemble pour l'avenir de ce secteur;

- d'analyser en détail l'origine et la destination des camions utilisant l'axe de la rue Saint-Patrick afin d'identifier des solutions pour réduire le camionnage, sans pour autant transférer cette circulation sur les rues Centre et/ou Wellington;
- d'obtenir de la ville-centre des investissements majeurs dans ce secteur, conséquents des revenus de taxes foncières à venir, afin d'investir en amont pour les besoins du quartier (réserves foncières pour du logement social, augmentation des espaces verts, mesures d'apaisement de la circulation, etc.).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.04.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet et Searle (16)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (45)

Résultat: En faveur : 16
Contre : 45

Le président du conseil déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM16 0378**Motion de la troisième opposition pour une transparence accrue dans l'octroi de contrats**

Attendu que suite au dépôt le 26 mai 2014 de la Motion de la troisième opposition pour *valoriser et rendre accessibles les données publiques et ouvertes détenues par la Ville de Montréal*, le Bureau de la Ville intelligente inclut dans son *Plan d'action 2015-2017* au point: 5) Démocratie participative, « la création d'un outil de visualisation pour rendre accessible et compréhensible la réalité municipale »;

Attendu que le site *Vue sur les contrats* est un outil de visualisation mis en place par le Bureau de la Ville intelligente qui permet de consulter les contrats et les subventions octroyés par la Ville de Montréal et qui donne accès à tous les contrats autorisés par le comité exécutif et par le conseil municipal depuis janvier 2012;

Attendu l'adoption de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1) le 30 novembre 2010 ce qui entraîne l'adoption par le conseil municipal le 24 octobre 2011, du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement* (11-031) ainsi que l'obligation pour tout membre d'un conseil d'une municipalité de participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Attendu qu'il est stipulé dans le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement* :

« que la confiance du public en l'intégrité et en la probité de ses représentants est essentielle au bon fonctionnement démocratique de l'Administration de la Ville et qu'il est du devoir de chacun des membres du conseil d'exercer et de paraître exercer ses fonctions de façon à justifier cette confiance notamment en évitant les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels. »

Attendu que l'octroi récent de contrats de gré à gré à certains «proches» du maire de Montréal a suscité des questions de favoritisme de la part de la population montréalaise;

Attendu que la notion de l'intérêt des proches est défini par le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement* comme étant un « intérêt de toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée (l'élu), notamment son conjoint, ses enfants, ses ascendants ou ses frères et sœurs », le terme « notamment » indiquant que la définition d'un proche ne se limite pas aux relations énumérées;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci

- 1 - que la personne ayant eu le statut d'organisateur, de solliciteur de fonds, de bénévole ou de donateur à un parti municipal ou à un élu municipal soit dans l'obligation d'en faire la divulgation dans le cas où elle pourrait se voir octroyer un mandat ou un contrat par la ville-centre ou par un arrondissement;
- 2 - que l'outil « Vue sur contrats » soit élargi afin d'inclure les contrats et les subventions octroyés par les fonctionnaires et les conseils des arrondissements de la Ville.

Un débat s'engage.

La leader de la troisième opposition apporte un amendement au 1^{er} « Résolu » en y retirant les mots « de bénévole ».

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil invite le conseiller Normand Marinacci à la prudence dans ses propos et de revenir à l'essence de la motion.

À 12 h 30,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Limoges, Sauvé, Sigouin, Lavoie, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Cinq-Mars, Pagé et Searle (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe et Cloutier (38)

Ouverture des portes: Le conseiller Ouellet entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté faveur de cette proposition.

Le conseiller Gibeau entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre de cette proposition.

Résultat: En faveur : 20
Contre : 39

Un débat s'engage.

Le président du conseil déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM16 0379**Motion non partisane demandant au gouvernement du Canada d'intervenir rapidement pour éliminer les gras trans**

Attendu que les arrondissements Lasalle, du Plateau-Mont-Royal, Saint-Léonard et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ont récemment adopté une motion demandant une intervention rapide du gouvernement du Canada afin d'éliminer les gras trans des aliments;

Attendu que l'Association pour la santé publique (ASPQ) a récemment lancé une campagne demandant au gouvernement fédéral d'interdire les gras trans industriels dans les produits alimentaires et invite ses partenaires à travers le Québec, y compris les municipalités, à soutenir cette initiative;

Attendu que les diététistes du Canada ont publiquement appuyé cette démarche visant à retirer les gras trans des aliments transformés et de ceux offerts dans les restaurants;

Attendu que les recherches cliniques ont déterminé que la consommation de gras trans augmente considérablement le risque de maladie cardiaque et le diabète et que, selon les autorités de santé publique, la consommation de gras trans est responsable de milliers de décès prématurés chaque année à travers le Canada;

Attendu que Santé Canada exige que le contenu en gras trans des aliments soit divulgué sur les étiquettes nutritionnelles, et que cette exigence a mené de nombreux consommateurs à opter pour des choix plus sains et a convaincu des chaînes de restauration rapide et des fabricants de produits alimentaires à substituer des ingrédients sains aux gras trans;

Attendu que le précédent gouvernement fédéral a rejeté les demandes des professionnels de la santé d'interdire les gras trans non naturels et a plutôt demandé à l'industrie alimentaire et de la restauration rapide de réduire volontairement la teneur en gras trans de leurs aliments;

Attendu que les huiles partiellement hydrogénées se retrouvent encore fréquemment dans les biscuits, pâtisseries, glaçages, certaines margarines, maïs soufflé à cuisson au micro-ondes, préparation pour crêpes, craquelins, crèmes à café et autres produits;

Attendu que malgré une plus grande sensibilisation des consommateurs, l'approche volontaire n'a pas permis d'éliminer complètement les problèmes de santé associés à la consommation de gras trans;

Attendu qu'aux États-Unis, la *Food and Drug Administration* (FDA) a déterminé que la consommation de gras trans, peu importe le niveau, n'est pas reconnue comme prudente et a décrété, en juin dernier, une période de transition de trois ans à la suite de laquelle les gras trans doivent être éliminés complètement de tous les produits offerts aux consommateurs;

Attendu que la lettre de mandat présentée par le premier ministre à la ministre de la Santé encourage notamment le ministère à mettre en place des règlements similaires à ceux des États-Unis pour éliminer les gras trans;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Manon Barbe
Mme Erika Duchesne
Mme Lorraine Pagé
M. Claude Dauphin
M. Dominic Perri
Mme Monique Vallée
Mme Elsie Lefebvre

Et résolu :

que le conseil municipal soutienne les initiatives pour l'élimination des gras trans et encourage Santé Canada à émettre rapidement des règlements qui mèneront ultimement à l'élimination complète des gras trans des produits alimentaires canadiens.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- une lettre en date du 4 décembre 2015, adressée à la ministre de la Santé, L'Honorable Jane Philpott;
- un communiqué de l'Association pour la santé publique du Québec intitulé « L'ASPQ demande à la ministre de la Santé Philpott d'agir sur les gras trans »;
- une lettre en date du 29 janvier 2016, réponse de la ministre de la Santé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.06 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.06

Article 65.07

Motion en faveur du projet de Parc écologique de l'Archipel de Montréal

Le conseiller Marvin Rotrand, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 12 h 46, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2016
Le 21 mars 2016

McIntyre, Justine, Shanahan, Steve